

Nombre de Conseillers en exercice :12	Nombre de Membres Présents : 10	Nombre des Membres Votants :11	Date de la convocation : 28 février 2020
---------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--

PRESENTS : V. ORTIZ, P. CROS, C. PRIOUL, J. ROSSEL, D. KHALFA, P. RIVANO – C. JAULENT, Mr. J-C. TOLLON- Mme D. BARATA

PROCURATIONS : Mme K. MOLES à M. P. RIVANO

ABSENTS : Mr. G. GILLION -

L'an deux mille vingt, les quatre mars, le conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie.

Mr TOLLON Jean Claude assure le secrétariat. La séance débute à 20h45 et se termine à 21h15

**Le procès-verbal du 02 novembre 2019 est adopté**

### I - DELIBERATIONS

- ACTUALISATION DES RESTES A REALISER** : Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir retirer ce point de l'ordre du jour car il n'y a pas besoin de délibération pour les restes à réaliser, ils sont présentés avec le compte administratif

#### ACCORDE A L'UNANIMITE

- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET MAIRIE ET EAU ET ASSAINISSEMENT**  
Il est demandé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Il est identique au Compte administratif  
2-1 - CG MAIRIE  
2-2 - CG EAU ET ASSAINISSEMENT

Les 2 comptes de gestion sont APPROUVES A LA MAJORITE – 1 Abstention : Mme C. JAULENT

- COMPTES ADMINISTRATIFS 2019- BUDGET GENERAL ET BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Après la présentation des comptes administratifs et conformément au code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Virginie ORTIZ, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Georges REVERTE, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Virginie ORTIZ pour le vote des comptes administratifs

Il est demandé au conseil municipal d'APPROUVER le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante pour le budget général de la commune et le budget annexe eau et assainissement

2-1 BUDGET GENERAL – MAIRIE			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES :	2 248 753.23	510 075.55	2 758 828.78
RECETTES :	2 421 092.93	282 506.86	2 703 599.79
CLOTURE 2019	172 339.70	-227 568.69	-55 228.99
CLOTURE 2018	562 500.33	36 592.56	599 092.89
Total clôt 2018 et 2019	734 840.03	-190 376.13	544 463,9
Reste à réaliser Dépenses	0	-232 845.88	-232 845.88
Reste à réaliser Recettes	0	+156 800	+156 800
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>+734 840.03</b>	<b>-266 422.01</b>	<b>+468 428.02</b>

<b>2-2 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT</b>			
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
DEPENSES :	208 245.46	86 323.77	294 569.23
RECETTES :	169 415.85	99 413.66	268 829.51
CLOTURE 2019	-38 829.61	13 089.89	-25 739.72
CLOTURE 2018	213 856.84	192 183.48	406 040.32
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>+175 027.23</b>	<b>+205 273.37</b>	<b>380 300.60</b>

Les 2 comptes administratifs sont APPROUVES A LA MAJORITE – 1 Abstention : Mme C. JAULENT

#### 4- AFFECTATION DE RESULTATS

4-1 CG MAIRIE

4.2 - CG EAU ET ASSAINISSEMENT

##### 4-1 -MAIRIE

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	734 840.03
<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT</b>	266 422.01

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget communal 2020, le résultat de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<b>Soit l'affectation en investissement par le c/1068 pour un total de</b>	266 422.01
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	120 000
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	348 8.02

##### 4-2 EAU ET ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	175 027.23
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	205 273.37

Soit un résultat cumulé de + 380 300.60 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget eau et assainissement 2020, le résultat de de l'exercice 2019 de la façon suivante :

<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	205 273.37
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	175 027.23

L'Affectation de résultats du budget général et Eau est Assainissement est APPROUVE A L'UNANIMITE

## 5 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES

Il s'agit de l'obligation de Généralisation de l'Offre de Paiement en Ligne (GOPL) au 01/07/2020. Afin de nous aider à satisfaire cette obligation dans les délai impartis, la DGFIP a développé la solution de paiement en ligne PAYFIP qui permet à l'usager de régler ses factures 24h/24 et 7/7 jours

### Coûts de mise en œuvre et de fonctionnement

#### Pour la Direction Générale des Finances Publiques

Les coûts de développements, de mise en œuvre et de fonctionnement de la solution PayFiP, liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement, sont à la charge de la DGFIP.

#### Pour l'entité adhérente

L'entité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou des factures, ainsi que le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le Secteur Public Local. Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour l'entité.

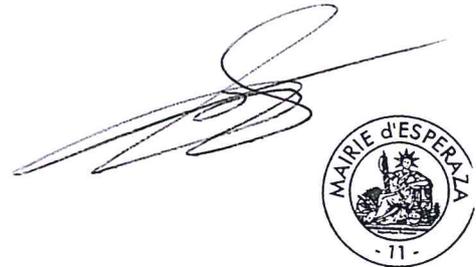
Une convention d'adhésion est nécessaire, Il est proposé au Conseil Municipal de signer cette convention

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## 6 CESSION DE TERRAIN

Un espérazannais propose à la commune de céder 2 parcelles cadastrées Section A n° 640 ET 641 5 3655m2 et 2725 m2 et ce pour un euro symbolique, les frais de notaire seraient à la charge de la commune

**ADOpte A L'UNANIMITE**



The image shows a handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE d'ESPERANZA' around the top edge and '- 71 -' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a sun, a castle, and a figure.